

FORMATION DROIT ET RSE : Le devoir de vigilance des entreprises

Quels Objectifs ?

Connaître l'état du droit positif relatif au devoir de vigilance. Comprendre les effets sur les relations avec ses partenaires commerciaux et ses parties prenantes externes. Identifier des pistes de mise en œuvre de plans de vigilance pour son entreprise.

Pour qui ?

- Services juridiques
- Services achats, services compliance/risques/sécurité produits
- Dirigeants de tous secteurs
- Directeurs RSE/DD/éthique

Quelle pédagogie ?

- Une approche participative (partage d'expériences et travail en groupe)
- Une formation – action (apports théoriques et illustrations pratiques)

Les plus ?

- Formation pluridisciplinaire ouverte aux juristes et non juristes
- Support remis : une présentation du nouveau Centre de ressources sur le devoir de vigilance sera réalisée pour vous faciliter son utilisation

Formateurs

- Marie-Caroline CAILLET, Directrice conseil chez Be-linked et Docteur en droit, spécialiste droit et RSE, fondatrice du Centre de ressources sur la vigilance sociétale
- Emmanuel DAOUD, Associé-fondateur du cabinet d'avocats VIGO, spécialisé en droit pénal des affaires, droit pénal international et RSE
- Julie Ferrari, Avocate-associée du cabinet VIGO, spécialiste en droit pénal des affaires, droit social et

Programme

Les frontières entre RSE et responsabilité juridique des entreprises deviennent de plus en plus ténues. Comment appréhender les relations d'affaires à l'aune de ces normes de RSE ? Quelle responsabilité juridique dans ses relations d'affaires ? Le devoir de vigilance, source d'une nouvelle obligation de prévention ?

- **Présentation générale**
 - Présentation du cadre normatif actuel
 - Présentation des enjeux politiques, juridiques et réputationnels
- **Différences entre "devoir de vigilance" et "plan de vigilance"**
 - Risques juridiques (évolutions du droit: qui est responsable au sein d'un groupe de sociétés? Au sein des chaînes de sous-traitance ? Quels risques juridiques ?)
 - Etat des lieux des différentes initiatives existantes
- **Effets du devoir de vigilance sur l'organisation interne et externe des entreprises**
 - « Sphère d'influence » : les nouvelles frontières de l'entreprise responsable
 - Quelle place pour le principe d'autonomie juridique
- **Par où commencer?** Exercices pratiques avec les participants/HRDD risk assessment

Mardi 15 Novembre 2016

9h00 – 18h00

Lieu : Paris

1500€ HT /pers.

(déjeuner et pauses compris)

(Nombre de places limités)

Contact : nfagla-medegan@greenflex.com

Formation éligible au CPF